

COMMUNE DE SAINT JEAN LAGINESTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 04/04/2022**Date d'affichage** : 10/05/2022**Nombre de membres** :

Afférents au conseil municipal : 11 en exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 8

SEANCE DU : 08 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monique MARTIGNAC, maire.

Présent-es : Mmes Monique MARTIGNAC, Yvette DELPRAT BALLARIN, Céline PUECH, Mrs Laurent DELPRAT, René FAURE, Jean-Luc MALGOUZOU, Arnaud DELBOS, Jean-Marc CHARTRoux

Absent-e-s excusé-e-s : Françoise KLUSKA – Jean-Michel CASTAGNE – Sébastien DEVEZ

Secrétaire de séance : René FAURE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 10/05/2022 et publication ou notification le : 10/05/2022

DELIBERATION N°	OBJET DE LA DELIBERATION
19-2022	TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire donne lecture du projet de convention d'utilisation de la salle polyvalente récemment remise à neuf et propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la location qui ne l'ont pas été depuis le 10 février 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- Approuve le modèle de convention d'utilisation de la salle polyvalente,

- Fixe les tarifs de location pour les réservations confirmées à partir de ce jour 8 avril 2022 comme suit :

	Habitants de St-Jean-Lagineste	Extérieurs A la commune	Associations à but non lucratif	Associations organisant des manifestations payantes	Cours Séances privées 1H/semaine	Cours Séances privées 2H/semaine	Caution* Habitants Extérieurs Manifestations Payantes
Du Lundi- au Vendredi/jour	25€	50€	25€				NON
Trimestre					50€	80€	NON
Week-end*	200€	350€	50€	200€			1000€
Jours Fériés Samedi ou dimanche	100€	200€	25€	100€			1000€

**Le week-end s'entend du vendredi 14H au lundi 9H (au-delà facturation journée(s) supplémentaire(s))
Ce tarif comprend la cuisine équipée + vaisselle nécessaire + chauffage + chariot ménage et fournitures d'entretien.*

Les chèques (location et caution) sont à donner à la remise des clefs.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme, au registre sont les signatures,
Mairie de SAINT-JEAN LAGINESTE le 08 avril 2022*

Le Maire, Monique MARTIGNAC

«DELAIS ET VOIES DE RECOURS»: La présente délibération, est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être introduit devant M. le Maire par courrier (adresse : Le Bourg 46400 Saint-Jean Lagineste). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).